

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 ET 13 DECEMBRE 2022**Point 4.a de l'ordre du jour****Vente de terrains situés dans la zone d'activités de la Prila à la société Rolex SA**

Le 17 mars 2014, le Conseil général acceptait à l'unanimité un crédit global de Fr. 12'158'850.00 pour financer l'achat des articles RF 7366, RF 7365, RF 2007 ainsi que divers frais inhérents à la zone située au lieu-dit la Prila. Dans son message d'alors, le Conseil communal se montrait très satisfait de pouvoir devenir propriétaire de l'entier de cette surface située en zone d'activités depuis le début des années 2000. Son avis était partagé par l'ensemble des intervenants qui souhaitaient que notre ville puisse disposer de terrains permettant d'implanter des entreprises à fort potentiel d'emplois.

En décembre 2015, le Conseil général approuvait un crédit de Fr. 400'000.00 pour l'étude de l'aménagement de la zone d'activités de la Prila et cinq ans plus tard, il approuvait, toujours à l'unanimité, un crédit d'investissement de Fr. 8'140'000.00 pour l'aménagement des parcelles « Prila-Combes Sud ».

Si le PAD est en voie d'être approuvé aujourd'hui, on constate que ces terrains ont toujours été considérés comme un des éléments clés du futur de notre économie locale. Ils sont même très rapidement devenus un site stratégique d'activités de l'agglomération Mobul et un « secteur stratégique de développement économique » cantonal.

Au début du mois de novembre de cette année, le Conseil communal a été nanti de l'intérêt de la société Rolex SA pour s'implanter sur ce site. C'est avec beaucoup de réactivité que l'autorité communale, en collaboration avec les instances cantonales et régionales ainsi qu'avec le gestionnaire de notre réseau électrique, a rencontré les dirigeants de la société. Très rapidement, le site est apparu comme idéal pour l'entreprise. Tant les voies de mobilité que l'emplacement et les possibilités d'approvisionnement en énergie renouvelable ont convaincu l'entreprise qui souhaite une construction qui répondra aux meilleures exigences environnementales.

La société Rolex SA a décidé de construire un nouveau site de production pour accompagner sa croissance et bénéficier d'un nouveau bassin d'emplois. Ce site devrait être opérationnel à l'horizon 2029 et devrait, à terme, employer plus de 2'000 collaborateurs. Le site contribuera également activement à l'objectif du groupe Rolex de former 500 apprentis en continu.

La société s'engage bien entendu à s'intégrer durablement dans notre région.

Les conditions de la vente à la société Rolex SA sont les suivantes :

- La surface totale des 4 parcelles RF 7365, RF 7366, RF 7427 et RF 2007, soit 104'686 m², sera vendue au prix de Fr. 300.00/m², pour un montant de Fr. 31'405'800.00.



- La Commune étant tenue d'acquérir au plus tard d'ici fin mars 2030 la parcelle RF 2007, cette dernière sera transférée à l'échéance précitée à la société.
- La vente à terme est conditionnée à l'entrée en force du PAD Prila-Combes Sud modifié.
- Les frais de modification du PAD et du PED sont à la charge de la société Rolex SA.
- A l'entrée en force du PAD, un remaniement parcellaire devra être effectué pour détacher une parcelle qui deviendra l'assiette foncière de la future aire de rue de la zone. L'aire de rue sera construite et financée par la société Rolex SA selon le plan du PED et les prescriptions définies par la Commune.
- L'aire de rue sera remise à la fin des travaux pour Fr. 1.00 symbolique à la Commune qui en assumera l'exploitation et l'entretien.

Le Conseil communal considère comme tout à fait exceptionnelle l'opportunité pour la Ville de Bulle de vendre ces terrains à la société Rolex SA qui est un fleuron de l'industrie horlogère suisse. L'implantation de la société Rolex représente une étape majeure du développement économique de notre ville et de la région et le Conseil communal s'en réjouit.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver la vente, à la société Rolex SA à Genève, des articles RF 7365, RF 7366, RF 7427 et RF 2007, pour le prix de Fr. 31'405'800.00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard